



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES Réunion du 13 avril 2026

Présents: Alfred BARNY ; Philippe BEON ; Ann BOSTOEN (membre de l'équipe d'animation) ; Jean-François CAMPANA ; Florian CARRIER ; Centre Paris Anim' Pôle Simon Lefranc (Camille KHAIRALLAH) ; Patricia CLARISSE ; Louise DANCY ; Thierry D'AUZON ; Sophie DAVID ; Agnès FRANCONIE ; Deborah GUERRE MESRADI ; Hamid HASSNAOUI (membre de l'équipe d'animation) ; Céline HAUSWALB ; Pascal LEJARRE ; Martine LEYGUES ; Jacques MAEGHT ; Paule MAZEO ; Jacky MORELLE ; Patrick MOSKOVICZ (membre de l'équipe d'animation) ; David NIJAKI ; Robert PAUTOU ; Martine PORTNOE ; François RICHE (membre de l'équipe d'animation) ; Eliane ROSENBERG-MOUNIER ; Françoise SERRAULT ; Sandrine THOURY (membre de l'équipe d'animation) ; Faty TOUZOT ; Denis TREDANIEL ; Antoni VALERO CABRE.

Excusés: Jacky ANTONIAZZA (membre de l'équipe d'animation) ; Marie-Paule BELLIOU ; Didier CASSAN ; Daniele DUPLAT BAZIL ; Philippe HERY ; Lafayette Anticipations – Fondation (Emilie VINCENT) ; Jean-Claude POUSSARD.

Auditeurs libres: Sabine HAMMOND ; Thérèse MAJNONI D'INTIGNANO ; Marylin PHELIPOU.

Mairie de Paris Centre: Franck GUILLORY, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, de la participation citoyenne et de la propreté ; Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, des chantiers de l'espace public, de la réalisation des engagements, de la transparence, et de la relation avec les habitants, élu référent du Conseil de quartier Marais-Archives ; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

ORDRE DU JOUR :

Introduction : Intervention de Franck GUILLORY, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, de la participation citoyenne et de la propreté

- 1. Réponses aux questions du 9 février 2026, par notre élu référent, Boris JAMET-FOURNIER**
 - a. Réponses aux questions**
 - b. Nouvelles questions**
 - c. Nouveaux signalements**
- 2. Information sur l'attribution des délégations des élus de Paris Centre**
- 3. Budget Fonctionnement : récurrent, propositions et vote**
- 4. Budget Investissement : présentation de la démarche, propositions et atelier**

5. Questions, demandes et annonces diverses

6. Fin de réunion à 20h30-21h00

Introduction : Intervention de Franck GUILLORY, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, de la participation citoyenne et de la propreté

Suite aux élections municipales de mars 2026, une nouvelle équipe municipale a été élue à la Mairie de Paris Centre. La séance débute donc par la présentation de Franck GUILLORY, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, de la participation citoyenne et de la propreté.

Franck GUILLORY, 53 ans, habite le 2^e arrondissement de Paris depuis près de 30 ans. Engagé pendant des années en tant que membre actif du Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers, il explique avoir une bonne connaissance du fonctionnement des Conseils de quartier, tant dans leurs réussites que dans leurs limites.

Il remercie Boris JAMET-FOURNIER – élu délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation lors de la précédente mandature – et explique vouloir s'inscrire dans la continuité de la politique engagée par la précédente équipe municipale en termes de démocratie participative ; tout en saisissant l'opportunité de la nouvelle mandature pour faire évoluer le fonctionnement des Conseils de quartier et de renforcer également l'engagement des habitants.

Franck GUILLORY insiste sur la nécessité de tenir la promesse de « l'hyper-proximité ». Il rappelle que l'action publique doit avant tout permettre de résoudre les problèmes concrets du quotidien. Il souhaite s'inscrire dans la continuité du premier mandat d'Ariel WEIL, marqué par la construction de Paris Centre, et considère que l'enjeu actuel est désormais de renforcer et déployer des services de proximité adaptés aux besoins locaux.

Concernant la participation citoyenne, il défend une vision inclusive et active : chaque citoyen doit pouvoir s'engager et participer à la vie de son quartier. Cette participation est à la fois un droit et un devoir, notamment pour faire remonter les informations de terrain et enrichir l'action publique locale. Il souligne également le rôle d'animation des Conseils de quartier, rappelant que les quartiers parisiens fonctionnent aussi comme de véritables villages, où la vie de quartier et le lien social sont essentiels.

Réponses aux questions du 9 février 2026, par notre élu référent Boris JAMET-FOURNIER

Boris JAMET-FOURNIER introduit son propos en présentant ses délégations pour la nouvelle mandature. En tant qu'habitant du Marais, il reste l'élu référent des Conseils de quartier Marais-Archives et Marais-Place des Vosges.

○ **Réponses aux questions :**

Le Conseil de quartier Marais-Archives vote à l'unanimité une motion de soutien au Luminor évoquant son indispensable maintien dans l'arrondissement, et demande à la Mairie de Paris Centre d'activer l'ensemble des leviers possibles pour son maintien.

La Mairie remercie le Conseil de quartier pour le vote de sa motion et partage bien évidemment le souhait de maintenir le Luminor dans l'arrondissement. La Mairie a pris attache avec le cinéma pour connaître la suite de la procédure.

Centres médicaux dans la Ville du quart d'heure : il y a quelques années, suite à des problèmes financiers le centre médical René Laborie avait été repris par SOMED, qui aujourd'hui est en liquidation financière entraînant la fermeture du lieu. Les conseillers s'inquiètent de l'avenir des centres médicaux dans ce qu'on appelle la Ville du quart d'heure.

La fermeture du centre SOMED René Laborie est en effet liée à la faillite du groupe gestionnaire.

L'équipe municipale est pleinement mobilisée sur ce sujet et travaille en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) afin d'assurer un accompagnement des patientes et patients concernés et de faciliter leur réorientation vers des solutions de soins adaptées.

À ce titre, la Mairie invite les habitants qui en auraient besoin à se rapprocher du centre de santé et dentaire Yvonne Pouzin, structure de la Ville de Paris, qui dispose de médecins en secteur 1 acceptant de nouveaux patients : Centre de santé et dentaire Yvonne Pouzin - Ville de Paris

Plus largement, la Mairie quotidiennement avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire, notamment dans le cadre de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Paris Centre, afin de garantir le meilleur maillage possible de l'offre de soins et de préserver un accès de proximité pour toutes et tous.

Cession des murs du BHV au gestionnaire d'actifs canadien Brookfield Asset Management : Ce dernier souhaite diviser par deux la surface commerciale et créer un énième hôtel de luxe aux derniers étages. Les conseillers s'interrogent sur ce que dit le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à ce sujet et souhaitent connaître la réaction de Paris Commerces

Suite à l'arrivée de Shein, la confiance avec la Société des Grands Magasins (SGM) représentée par Frédéric Merlin a été rompue. La Mairie s'oppose fermement à cette implantation commerciale mais n'a pas d'outils réglementaire pour contraindre les marques proposées à la vente. Cela relève de l'Etat, qui pourrait les interdire en fonction des règles d'hygiène, de sécurité et de douane.

Toutefois, sur les questions de changement de destination des surfaces dédiées de commerces, qui passeraient du commerce à une autre destination, ici l'hôtellerie, la Mairie de Paris Centre est consultée. Un changement de destination nécessite un permis de construire ou une déclaration préalable qui est systématiquement examinée. Dans le cas de l'hôtellerie, la Mairie n'autorise plus de nouveaux hôtels à Paris Centre, à moins qu'ils puissent apporter un bénéfice direct pour le quartier (création de logements, de locaux commerciaux de proximité...), ce qui ne semble pas être le cas ici.

D'ailleurs, l'équipe municipale n'entretient à l'heure actuelle aucune relation avec la SGM et Brookfield Asset Management. Il n'y a aucun projet déposé officiellement et la Mairie n'a pas eu d'informations de leur part directement.

Concernant les règles d'urbanisme, le PSVM du Marais est un document d'urbanisme qui remplace le PLU-B sur son périmètre. A l'heure actuelle, le PSMV prévoit des protections commerciales suivantes (Article US.2.2) :

a : Linéaires en RDC

Ces protections commerciales signifient qu'elles empêchent les changements de destination au rdc.

b : Protection liées au secteur des grands magasins

Le PSMV indique, dans le secteur de protection des grands magasins, au sein duquel est compris le BHV, que les surfaces de plancher (SDP) destinées au commerce ne doivent pas être inférieures à la proportion initiale. Or, le commerce et l'hôtellerie sont deux destinations différentes. Le PSMV protège donc la destination "commerce" des surfaces de plancher du BHV et empêche leur changement de destination.

Enfin, Paris Commerce n'est pas impliqué dans ce type de projet. Cela relève de la Direction de l'Urbanisme.

Suite à ces réponses, des réactions et échanges ont concernés plusieurs sujets :

- Les commerces de proximité: plusieurs habitants ont fait part de leurs préoccupations concernant la fermeture de commerces de proximité dans le quartier (pressing écologique, boulangerie) posant la question de la disparition progressive des commerces de quartier et des moyens d'y remédier.
- La réquisition de la Halle des Blancs Manteaux pour mettre à l'abri les populations les plus fragiles lors du plan Grand Froid: des conseillers regrettent que l'ensemble des activités sportives qui s'y tenaient n'aient pas été relogées.

Boris JAMET-FOURNIER rappelle le contexte de forte précarité, avec des familles dormant parfois sur les trottoirs en plein hiver. Face à cette urgence, il a fallu faire un choix entre la continuité des activités et la mise à l'abri de personnes en grande difficulté. Il rappelle enfin que la Mairie de Paris Centre a accueilli dans son enceinte la plupart des activités initialement prévues à la Halle des Blancs Manteaux lors de cette période.

Plusieurs habitants ont évoqué l'idée d'utiliser les anciennes Mairies de Paris Centre pour accueillir davantage d'usages, notamment sportifs ou sociaux.

○ **Nouvelles questions :**

- **Quel devenir pour l'Hôtel Thiroux de Lailly, appelé l'Hôtel de Montmorency, situé au 5 rue de Montmorency ?** L'ensemble des bâtiments appartenant au Ministère des Finances aurait été vendu. Les bâtiments entourant le jardin sont protégés au titre du PSMV (type A), leurs façades protégées au titre des Monuments Historiques.

Certains conseillers indiquent que ces bâtiments ont déjà fait l'objet de démolitions intérieures sans qu'aucune autorisation n'ait été affichée. En effet, le **permis de construire a été** déposé hier le 10 avril.

- **Quelle est la réglementation pour les horaires de livraison des commerces et qui est chargé de la faire respecter ?**
- **Les conseillers souhaiteraient avoir un échéancier de réalisation des projets votés depuis 2021, notamment le Panneau Good-Bye Hippocrate en aludibon, le Square Renée Vivien... ?**

- **Nouveau signalement :**

- **Un riverain réitère la demande d'information par la Mairie des riverains bien en amont des manifestations et travaux qui impactent leur vie quotidienne.**
Exemple : le 8 mars dernier, une petite affiche dans la rue, qui a vite disparue, signale qu'une partie de la rue de Rivoli serait impraticable une grande partie de la journée. Ni la Mairie de Paris Centre, ni l'Hôtel de Ville, ni la Direction de la Voirie ou la Police Municipale, n'étaient au courant. Pourtant les agents de la RATP eux avaient été informés depuis des mois. Ce manque de communication et l'occupation régulière de la voirie, qui impacte les services de transports et l'accès au centre historique, n'est pas toujours bien ressenti par les riverains.

Information sur l'attribution des délégations des élus de Paris Centre

La liste des nouveaux adjoints au Maire et conseillers délégués de Paris Centre [est disponible sur le site Internet de la Mairie Paris Centre](#).

Budget Fonctionnement : récurrent, propositions et vote

Le Conseil de quartier a examiné plusieurs propositions de dépenses dans le cadre de son budget de fonctionnement 2026 – les propositions détaillées sont à retrouver [aux pages 19 à 27 du support de présentation](#) :

- L'achat de livres pour « l'Ecole du Kiosque » – 135 € : **les conseillers votent pour (unanimité)**
Informations : les [prochains événements de l'Ecole du Kiosque](#)
- La réalisation d'une vidéo autour de l'association « LivreEnsemble » – 500 € : **les conseillers votent pour (unanimité)**
- Une contribution pour le projet Au(x) Centre(s) de l'été portés par les Centres Paris Anim' et les centres sociaux du secteur – 200 € : **les conseillers votent pour (29 pour, 1 abstention)**
- L'organisation du vide-greniers des Conseils de quartier Marais en octobre 2026 – 400 € : **les conseillers votent pour (unanimité)**

- L'organisation de la dictée historique – 500 € : **les conseillers votent pour (unanimité)**
- L'achat de collations et boissons pour les séances du Conseil de quartier – 400 € : **les conseillers votent pour (unanimité)**

La Coordination de la Participation Citoyenne établit un devis pour l'impression de documents de communication, afin de voter sur cette base à une prochaine séance.

Budget Investissement : présentation de la démarche, propositions et atelier

Faute de temps, l'atelier prévu n'a pas pu se tenir lors de cette séance.

Il est cependant voté l'achat d'un disque dur à hauteur de 200 € pour stocker l'ensemble des documents, travaux effectués par le Conseil de quartier.

Questions, demandes et annonces diverses

- Prochaine séance du Conseil de quartier : **lundi 11 mai 2026 à la Mairie Paris Centre**
- Pour signaler une incivilité du quotidien les conseillers sont invités soit :
 - **A consulter la page dédiée sur Paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilete-du-quotidien-3800?>**
 - **A contacter le centre d'appel de la Ville de Paris (3975)** qui permet de signaler une incivilité aux agents de la Police municipale 7j/7 et 24h/24.
 - **A utiliser l'application Dans Ma Rue** qui permet de signaler toute anomalie sur l'espace public
 - **En cas de gêne ou de nuisances causées par une activité professionnelle (bruits ou odeurs provenant de l'intérieur de locaux commerciaux ou professionnels)**, un signalement est possible [en ligne](#) (à la Rubrique « Trouver le bon interlocuteur »)
 - **A contacter la Police Nationale en composant le 17** qui permet de demander une intervention face à une situation dangereuse ou illégale.
- Liens utiles :
 - Les comptes-rendus des plénières et les présentations PPT sont disponibles sur [la page dédiée du Conseil de quartier](#).
 - Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.